

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery**

15 décembre 19h30

Halle Polyvalente de Prazqueron

Parents : Mathieu Delavy, Sylvain Fernandez

Professionnels : Sylvain Corday (Directeur EPS) ; Marianne Rubin (enseignante 7-8P)

Organisations : Katia Maspoli (membre ¼ société civile Romanel-sur-Lausanne)

Autorités politiques : Rebecca Joly (Conseillère municipale Prilly), Luigi Mancini (Conseiller municipal Romanel-sur-Lausanne) et Nathalie Schöni (Présidente, conseillère municipale Jouxens-Mézery)

Excusés : Murielle De Dea (enseignante 9-11S et responsable animation), Sébastien Berclaz (membre parent)

Absents : Benjamin Mubiayi (apé-JM)

Ordre du jour

1. Visite des lieux
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2021 (en pièce jointe)
 4. Désignation de la présidente et de la vice-présidente
 5. Nomination de la secrétaire
 6. Validation du règlement du CEt primaire et secondaire
 7. Informations des représentants de l'école
 8. Informations des représentants des parents d'élèves
 9. Informations des représentants de la société civile
 10. Informations des représentants des autorités communales
 11. Divers et propositions individuelles
 12. Date et lieu de la prochaine séance
-

1. Visite des lieux

M. Mancini nous fait visiter deux classes d'enfantines qui se trouvent dans un bâtiment annexe construit en bois.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est accepté tel que présenté.

3. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2021

Pour le prolongement du temps, mentionner qu'il s'agit des ECR et non de tests.

4. Désignation de la présidente et de la vice-présidente

Nathalie Schöni a été nommée présidente, puis Rebecca Joli a été désignée vice-présidente.

5. Nomination de la secrétaire

Pelayia Schorderet a été choisie pour devenir la secrétaire.

6. Validation du règlement du CEt primaire

Mme Schöni annonce que le règlement du CEt primaire a été modifié suivant les remarques faites par le Département. Deux articles sont à relever.

Le premier, l'Article 9, intitulé « L'assemblée des parents » a pour but de mettre en place une assemblée de parents d'élèves, au moins une fois par an, afin qu'ils puissent échanger et discuter. L'assemblée de parents portant un caractère obligatoire, il est donc attendu des nouveaux membres parents qu'ils l'organisent dans le courant de l'année

Le deuxième, l'Article 10, intitulé « Généralités », met en avant le fait qu'au moins une personne du secteur parascolaire doit assister aux réunions de l'ASIGOS, avec voix consultative. Dès février 2022, M. Avanzino sera invité en ce sens.

Le règlement est accepté tel quel, moyennant une coquille de genre à ôter. Il sera proposé pour validation au prochain conseil intercommunal de l'ASIGOS puis au Département.

7. Informations des représentants de l'école

M. Corday dresse un portrait de son établissement scolaire et explique que le collège de l'Union est plein, car il y a, cette année, deux classes de raccordement à l'Union. Il mentionne le concept 360, qui rassemble toutes les prestations que l'établissement peut donner. Il parle aussi de l'ambiance terne qui règne dans les écoles ; Pour les 9-12S tout est interdit, faute au COVID, et l'avenir est assez incertain (climat, professionnel). Pour les 7-8P, l'année a débuté sans masques, or ils doivent en porter maintenant. Malgré le COVID, la commune souhaite soutenir les écoles pour des activités ; Les élèves ont eu la chance de faire une journée de ski de fond ainsi qu'une journée de ski. De plus, le budget concernant les spectacles, activités culturelles ou autres infrastructures est bon et permet aux élèves d'en profiter.

M. Corday parle également de la 7^{ème} année, qui est une année plutôt délicate pour les nouveaux élèves ; Le but premier étant l'intégration, une marche le premier vendredi de la rentrée ainsi qu'un camp en octobre sont organisés. En ce qui concerne la pause de midi, les élèves ont la possibilité d'aller à Saint-Etienne (réfectoire) à pieds, où le chemin est sécurisé. Ensuite, des activités leur sont proposées s'ils veulent. Les 9-11S peuvent également se rendre au réfectoire.

En ce qui concerne les devoirs surveillés, les 7-8P peuvent s'y inscrire pour le lundi, mardi et/ou jeudi pour une durée de 1 heure. Par conséquent, une fois inscrit, c'est obligatoire. De l'autre côté, les 9-11S ont l'opportunité de venir aux appuis le lundi, mardi et jeudi. Contrairement aux 7-8P, les élèves n'ont pas besoin de s'inscrire et s'ils décident de venir, ils ne sont pas obligés de rester jusqu'à la fin.

Mme. Rubin partage son expérience en tant que professeure de 7-8P pendant la période COVID. Elle dit qu'il faut souvent ouvrir les fenêtres pour aérer et bien s'organiser pour les quarantaines des élèves.

Mme. Schöni demande comment se passe le suivi d'un élève en quarantaine.

M. Corday répond que, en cas de maladie, il y a des devoirs, qui ne sont pas obligatoires jusqu'au 8^{ème} jour d'absence. Cependant, une fois que cette période s'est écoulée, les professeurs peuvent demander à l'élève en question de faire ses devoirs.

M. Corday annonce que plusieurs projets sont en cours, tels que la science numérique ainsi que la lutte contre la précarité menstruelle pour laquelle un questionnaire a été distribué. Cette « précarité » est reliée au manque d'argent, tabous, aspects culturels.

Mme. Maspoli pose une question concernant la renouvellement des délégués de classe.

M. Corday lui répond en expliquant qu'ils ont accueilli une délégation d'élèves et ont décrit ce qu'ils vivaient à l'école. Mme. De Dea qui est absente, s'occupe de cela et a mis sur pieds un site nommé engage.ch qui promeut la participation politique des jeunes.

Mme Schöni propose de les rencontrer lors du prochain CEt, de ce fait il se tiendra à 18h.

8. Informations des représentants des parents d'élèves

M. Delavy exprime son souhait de modifier les horaires de l'école du Grand-Pré et de l'Union à Prilly. A l'heure actuelle l'école débute à 7:35 dans les deux établissements.

M. Corday répond qu'un nouveau bâtiment sera construit pour 2024 ou 2025 à Romanel pour les 7-8P, et de cette façon les horaires vont certainement changer de même.

M. Delavy propose de garder la discussion ouverte en réunissant les informations qui justifient ces horaires.

9. Informations des représentants de la société civile

RAS

10. Informations des représentants des autorités communales

Mme. Joly informe qu'il y a des problèmes au collège du Grand-Pré : L'eau a été contaminée par des germes. Cela est certainement dû à une vieille tuyauterie. Suite à ce problème, les élèves ainsi que leurs parents ont été informés, des bouteilles d'eau ont été achetées puis distribuées aux élèves et aux enseignants et des travaux ont été entrepris pour but de réparer cela.

11. Divers et propositions individuelles

M. Mancini propose un passeport vacances avec 4-5 activités disponibles pour les élèves de Romanel. De même, la commune de Romanel a été inscrite à Suisse Bouge qui est un cours de gym en live qui aura lieu le 1^{er} mai dans toute la Suisse et sera filmé.

M. Corday explique que le CEt a la compétence d'attribuer deux demi-journées de congé au cours de l'année scolaire. Il propose que seul le mercredi matin (avant l'Ascension) les élèves auront congé. Il ajoute aussi que, lors de la dernière semaine de cours, c'est assez compliqué de s'organiser et c'est la raison pour laquelle certains élèves obtiennent des congés parfois, mais de manière aléatoire dans les classes.

12. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 mars à 18h au collège de l'union à Prilly.

La séance est levée à : 22:15

Pelayia Schorderet
Secrétaire

Romanel, le 15 décembre 2021
Annexe(s) : règlement du CEt primaire, pv de la séance du 20 mai 2021